



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 juillet 2014

**DELIBERATION N° 2014/ 7/165 : TRAVAUX DE VOIRIE - PROGRAMME 2014 - DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE TARN ET GARONNE**

L'an deux mille quatorze, le mercredi 30 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juillet 2014 .

Présents Titulaires : 42

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Anne ALASSANE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Isabelle SOULAYRES, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Pierre-Antoine LEVI, Jean-Luc BUDOIA à Christian PEREZ, Alain CRIVELLA à Marie-Claude BERLY, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Annie GUILLOT à Philippe FRANCOIS, Francis LABRUYERE à Roger CATUSSE.

Absents Excusés : 1

Mesdames, Messieurs, Thierry DEVILLE.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ

**Monsieur Philippe FRANCOIS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération réalise chaque année des travaux d'entretien et de grosses réparations de la voirie communautaire.
Pour 2014, le programme des travaux s'établit comme suit :

Commune	Localisation	Montant € TTC
Albefeuille - Lagarde	Chemin de Bro	31 000 €
	Sous Total	31 000 €
Bressols	Chemin de la Bézette	14 500 €
	Impasse Mirabel	6 300 €
	Impasse Fuji	6 000 €
	Rue Royale Gala	34 200 €
	Impasse Pink Lady	6 200 €
	Impasse des Colombes	16 200 €
	Lotissement Tenance	27 700 €
	Lotissement Tenance (Impasse)	21 900 €
Sous Total	133 000 €	
Corbarieu	Route de la Bio	38 700 €
	Chemin du Loup 2	17 300 €
	Chemin du Moulin 4	45 800 €
	Sous Total	101 800 €
Lamothe-Capdeville	Chemin de Talabot	34 300 €
	Chemin d'Aussac	26 800 €
	Sous Total	61 100 €
Montbeton	Chemin de Montagne 5	78 500 €
	Route de Verlhaguet	36 300 €
	Route de Lacourt	25 200 €
	Sous Total	140 000 €
Saint-Nauphary	Chemin Mandre	32 200 €
	Chemin de Sigoulène (partie haute)	30 087 €
	Sous Total	62 287 €
Villemade	Chemin Raxol	31 100 €
	Rue des Bergeronnettes	36 400 €
	Sous Total	67 500 €
	Total Général	596 687 €

Lors du vote du budget primitif 2014, l'Assemblée Départementale a fixé à 809 € par kilomètre l'aide forfaitaire accordée aux communes pour la réalisation de travaux d'entretien et de grosses réparations. Il est précisé que cette aide financière est conditionnée par la réalisation de travaux d'entretien de réseau de l'ex-voirie vicinale non prise en charge pour un montant au moins égal à 25% de la subvention accordée par le Département.

A ce titre, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération bénéficie d'une subvention d'un montant de 82 368 € pour 101,815 kilomètres.

Au vu de ces éléments et de l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 23 juillet 2014, je vous propose :

- ↳ D'autoriser Madame la Présidente à solliciter auprès du Conseil Général la subvention au titre des travaux voiries 2014,
- ↳ D'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier,
- ↳ D'inscrire la recette au budget 2014.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ↳ D'autoriser Madame la Présidente à solliciter auprès du Conseil Général la subvention au titre des travaux voiries 2014,
- ↳ D'autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier,
- ↳ D'inscrire la recette au budget 2014.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **01 AOUT 2014**

De sa publication le : **01 AOUT 2014**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 juillet 2014

La Présidente,
Brigitte BAREGES